

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ENSEIGNEMENT

**SUBVENTIONS TEMPS D'ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017**

Délibération : **09.2016.054**

Transmis en préfecture le :

3 octobre 2016

Séance du : **27 septembre 2016**

Compte-rendu affiché le **4 octobre 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **21 septembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 9), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT (à partir du point 6), François VURPAS (à partir du point 4), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET (jusqu'au point 8), Jean-Christian DARNE, Christian ARNOUX, François VURPAS (jusqu'au point 3), Lucienne DAUTREY (jusqu'au point 1), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 5), Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Marylène MILLET à Yves GAVault (jusqu'au point 8), Jean-Christian DARNE à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Madame Marie-Paule GAY

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, faisant suite au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 définissant la refondation de l'école, le Conseil Municipal, par délibération n°06.2014.053 du 03 juin 2014 décidait de lancer un appel à projet sur les temps de découverte ou de loisirs auprès des partenaires associatifs du territoire afin d'enrichir l'offre éducative, mettre en valeur les richesses locales et le savoir-faire des acteurs spécialisés issus de ce partenariat.

Ainsi, chaque année, les associations ont répondu à cet appel à projet et se sont fortement impliquées auprès de la Ville pour proposer à nos jeunes écoliers des activités diverses et variées répondant aux attentes de chacun.

Pour la rentrée scolaire 2016/2017, ce sont 46 activités différentes (43 en 2015/2016) avec notamment pour nouveautés des langues étrangères, du journalisme, du tri sélectif, du théâtre d'improvisation ... qui seront réparties chaque semaine sur plusieurs créneaux horaires pour les enfants des trois écoles publiques de la Commune.

La programmation annuelle s'élève pour ces activités à 175 799 € et se répartit par trimestre de la façon ci-dessous, c'est-à-dire en fonction du nombre d'heures d'interventions et du nombre d'intervenants prévus. Le montant définitif attribué est bien fonction de la réalisation effective de l'activité, élément précisé dans les conventions.

Nom de l'organisme	Atelier périscolaire	Montant 1 ^{er} trimestre 2016/2017	Montant 2 ^{ème} trimestre 2016/2017	Montant 3 ^{ème} trimestre 2016/2017
SGOSFF	Basket	2 380,00 €	2 380,00 €	2 380,00 €
SGOSFF	Floorball	3 800,00 €	3 835,00 €	3 835,00 €
SGOSFF	Multisport	2 000,00 €	2 090,00 €	2 090,00 €
A.L.Handball	Handball	1 560,00 €	1 610,00 €	1 610,00 €
Patadôme	Théâtre	1 000,00 €	1 047,00 €	1 047,00 €
Tennis de Table	Tennis de Table	1 300,00 €	1 310,00 €	1 310,00 €
La Rouquine / Théâtre	Vivre Ensemble	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
CLESG	Vidéo	800,00 €	950,00 €	0,00 €
CLESG	Kamishibai	840,00 €	840,00 €	0,00 €
CLESG	Je m'amuse (3)	6 321,00 €	6 321,00 €	6 321,00 €
OSGL Rugby	Rugby	1 550,00 €	1 570,00 €	1 570,00 €
Accueil Enfance	Bricolage	320,00 €	320,00 €	320,00 €
Accueil Enfance	Fil et aiguilles	300,00 €	284,00 €	284,00 €
Accueil Enfance	cuisine	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Accueil Enfance	Roller	340,00 €	340,00 €	340,00 €
Accueil Enfance	Point de Croix	525,00 €	550,00 €	550,00 €
Accueil Enfance	Danse	500,00 €	534,00 €	534,00 €
Accueil Enfance	Cirque	546,00 €	575,00 €	575,00 €
B.A.L.E.	Basket et Hockey	1 800,00 €	1 804,00 €	1 803,00 €
Association Musicale	Éveil Musical	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Mixcube	Sports pour tous	1 935,00 €	2 838,00 €	2 838,00 €
Mixcube	Arts plastiques	2 838,00 €	1 935,00 €	1 935,00 €
Mixcube	je m'amuse (3)	3 838,00 €	3 838,00 €	3 838,00 €
Brin de cannelle	création manuelle	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Escrime Ouest Lyonnais	Escrime	562,00 €	570,00 €	570,00 €

Tap Tip Top	Anglais	975,00 €	975,00 €	975,00 €
Tap Tip Top	Espagnol	975,00 €	975,00 €	975,00 €
Tap Tip Top	Tri sélectif	930,00 €	930,00 €	930,00 €
Tap Tip Top	Journalisme	782,00 €	790,00 €	790,50 €
OSGL Football	Football	1 823,00 €	1 823,00 €	1 824,50 €
Art son et bien-être	Son et bien-être	1 293,00 €	1 293,00 €	1 294,00 €
Saint-Genis Boxe	Boxe	1 376,00 €	1 376,00 €	1 376,00 €
Centre Social et Culturel des Barolles	expression corporelle	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Centre Social et Culturel des Barolles	Arts plastiques	1 470,00 €	1 470,00 €	1 470,00 €
Centre Social et Culturel des Barolles	Ciné Club	753,00 €	753,00 €	755,00 €
Centre Social et Culturel des Barolles	Je m'amuse (3)	4 741,00 €	4 741,00 €	4 741,00 €
Centre Musical et Artistique	chansons	820,00 €	820,00 €	820,00 €
Taifu	Kung Fu	3 168,00 €	3 168,00 €	3 168,00 €
Total projets associatifs		58 511,00 €	59 005,00 €	58 283,00 €

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus et leur versement;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférant, notamment les conventions avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Paule GAY,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.